

Au Camp à Assiade le 4^e d'Octob. 1644.

Par Papier Espagnolier, un gent de condition,
dont l'un est mon Escl, portat aujourd'hui de
Gant, pour estre assuré, que les François, s'estans
saisis du Fort Rouge, et quelques autres places
aupres de S^r Omer, auroient assiégé ceste ville mesme,
et se trouvoient en estat d'en devenir les maîtres
en peu de jours, n'y ayant rien dedans, qui puisse
faire longue résistance, ny audelors assez d'ordonne
courage pour la secourir. Ceste nouvelle
nous est quasi aussi inévitable que soudaine,
et cependant nos auteurs assurent qu'ils l'ont
de personnes qualifiées ^{de ces} de ces quartiers là,
qu'à Gant la chose est hors d'aucune doute.

Il adjouste, que comme D. Francisco de Melo
a esté en chemin vers France, accompagné, quelque
partie du chemin, par Piccolomini et Castendrye,
il auroit esté menacé par un Courier d'Espagne,

disant avoir esté 'despiché' en si grande haste, qu'il
n'avoit eu loisir de luy donner aucune lettre,
mais que de bouche il avoit ordre de luy dire,
qu'il ne sortist des pais bas, jusques à la venue
d'un second Courrier, qui soit après luy porteur
des despiches du Roy: et que sur ceste nouvelle
d. francisco s'en estoit retournée vers Bruxelles,
où le conseil d'Estat se trouvant assemblée,
l'Escurier de Gand aussi s'y en estoit allé.
Les discours du peuple sur ceste nouveauté sont
différens, et y en a qui croient, que ce second
Courrier pourra porter ordre d'arrêter le bon
Signeur, pour luy faire rendre compte de son
administration, mais la plus part appréhende
(ainsi en parlent ils) que ce soit pour aller

Le continer.

Le nomme mes autres en tout cecy, pour ma

discharge. dans peu je pourray avoir l'honneur
d'informer V. M. de tout avec plus de vérification.

Le Sieur Poller m'écrit de Paris, qu'il a j
discouvert étrangement du passage de M. le
Prince Philippe en Ang^{le}. Le Prince Edward
venoit d'arriver de Bourbon, ou la Reine de la
Grande Bretagne ne se trouvoit peu alarmée
de ce voyage. Le S^r. Poller faisoit état de
s'y rendre dans un jour et demi. et tel après
s'en retourner vers icy.

La conférence qu'on a eue avec les
Conseils de cette Armée n'estoit pas sur le sujet
qu'on avoit imaginé, mais sur deux considérations
La sûreté de ces places, comme peut estre, M. le
Comte Maurice aura dit à V. M.

S. M. diffère de dispenser des charges de feu M. de
Stahlinck ou de celles qui s'en suivent; jusques
à ce qu'elle verra certaines formes de dépenses
qui on auroient esté faictes autrefois.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]